



Stagiaire étranger aide familiale

Par **vava75**, le **05/01/2015 à 20:38**

Bonjour, rnJ'accueille un stagiaire aide familiale étranger dans ma famille, et nous avons un accord de placement pour un an. Il est titulaire d'un visa long séjour d'un an avec autorisation de travail. A son arrivée, je dois le déclarer a l'Ursaf et il doit valider son titre de séjour a l'Offi. Maintenant, je me rends compte que la solution ne permet pas d'avoir une aide de la CAF pour la rémunération du stagiaire (argent de poche) et la prise en charge des cotisations. Je voudrais changer de formule, tout en hébergeant mon étudiant, rompre l'accord de placement et pouvoir l'embaucher comme garde d'enfant par le biais d'une société qui met en relation parents et nounous. Dans ce cas, je devrais acquitter la facture de la société et pourrais bénéficier de l'aide de la CAF et de la prise en charge des cotisations patronales. Est-ce envisageable et quelles sont les formalités à accomplir? Le statut d'étudiant stagiaire aide familiale peut il se transformer en Baby sitter, bien que l'étudiant soit hébergé chez moi?